

# Le Programme Local de l'Habitat

2021/2026

SEPTEMBRE 2020

Bulletin d'information

nº 1

La révision du Programme local de l'habitat est lancée!





Le Conseil Communautaire de la Communeuté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence a délibéré en septembre 2019 pour lancer la révision de son PLH pour la période 2021-2026. La révision du PLH entre dans le cadre des articles L.302-1 et L302-4-1 du CCH.

La CCBTA est déjà engagée dans la définition et l'animation de sa politique en matière d'habitat depuis l'élaboration de son premier PLH, qui arrive à son terme en 2020.

Le nouveau PLH pourra ainsi bénéficier de toute l'expérience menée lors

de la période 2015-2020 et permettra à la CCBTA de poursuivre, redéfinir, réorienter, renfoncer ses actions en matière d'habitat pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire. La démarche d'élaboration est appréhendée de manière collégiale, avec l'ensemble des élus communautaires, communaux et des principaux acteurs locaux de l'habitat.



L'agence d'urbanisme est un outil d'ingénierie local et partenarial, créé par et pour les collectivités. L'A'U accompagne la CCBTA dans la définition de la stratégie habitat, produit et analyse les informations sur le logement, co-anime les instances de travail et d'animation.

## Le Programme local de l'habitat c'est... >>>











- Le projet politique de la CCBTA en matière d'habitat pour les six années à venir. Il constitue l'outil de connaissance et d'action de la thématique habitat sur le territoire.
- Un projet intercommunal, résultat d'une démarche qui doit être fédératrice et consensuelle. Le PLH est un projet cohérent qui se construit à partir d'échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs publics (CCBTA, communes, services décentralisés de l'Etat, Région et Département).
- Un diagnostic faisant émerger les problématiques spécifiques du territoire : l'évolution des ménages, de leurs besoins et revenus disponibles, les caractéristiques de la demande de logements et de l'offre sociale comme privée, les disponibilités foncières.

- Un document d'orientations qui définit la stratégie et la vision à 6 ans, ainsi qu'un programme d'actions territorialisées qui constitue la feuille de route et les objectifs spécifiques à chaque commune.
- Un outil programmatique et pré-opérationnel pour une croissance et un développement équilibrés et cohérents de l'offre en logements du territoire, qui prend en compte tous les aspects législatifs, réglementaires et pratiques de la construction de logements.
- Un programme compatible avec les documents de planification de rang supérieur (SCoT, par exemple). Les PLU devront de la même manière être compatibles avec le PLH (délai de trois ans suite à l'approbation).

#### Quelques domaines de connaissances et d'intervention



Amélioration de l'habitat



Logement social



Marchés immobiliers locaux



Accession aidée à la propriété



Observatoire et stratégie foncière

## 3 phases pour bâtir une stratégie habitat

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat s'articule en trois phases. Chaque phase est marquée par des temps forts d'échanges techniques (comités techniques) et de définition et validation des orientations stratégiques (comités de pilotage).



#### Phase 1

La première phase est dédiée à la réalisation d'un diagnostic approfondi de l'évolution des ménages, du parc de logements et des marchés locaux de l'habitat, visant à leurs compréhension et interrelations.

Ces connaissances seront produites à travers une analyse statistique des données les plus récentes et grâce aux entretiens avec les élus et les principaux acteurs locaux de l'habitat. Lors de cette phase, les instances de pilotage, de suivi et de validation de la mission seront instaurées.



#### Phose 2

Au vu des enjeux issus du diagnostic, les grands axes du PLH seront présentés afin d'arriver à un consensus politique autour des orientations de la politique communautaire de l'habitat. Les orientations seront construites afin de répondre aux besoins en logements et seront déclinées à l'échelle communale.

Les axes d'orientations et les scénarios seront débattus avec l'ensemble des élus, la DDTM, la Région, le Département, etc. au cours des instances de pilotage. Il s'agira, par ailleurs, de faire émerger une vision des orientations partagées par l'ensemble des acteurs de l'habitat.



#### Phase 3

A partir des orientations stratégiques, des fiches-actions du programme seront réalisées. Elles intégreront les objectifs spécifiques à chaque action, les acteurs impliqués, les ressources humaines et financières mobilisées. Cette phase sera aussi l'occasion de faire s'exprimer à nouveau les élus et les partenaires en vue de préciser les finalités et les instruments à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le programme d'action sera présenté et débattu lors des instances de pilotage (cotech et copil), ainsi qu'à l'occasion d'une Conférence locale de l'habitat, qui rassemblera l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration du projet.



### Composition des instances de discussion et validation

#### COTECH

A chacune des phases, se tient un comité technique, le premier ayant pour objet le lancement de la démarche de révision du PLH. Les cotech seront composés de techniciens de :

- ✓ le service urbanisme et habitat de la CCBTA
- les services urbanisme des communes membres
- ✓ la DDTM 30
- les bailleurs sociaux
- ✓ ľA'U

#### COPIL

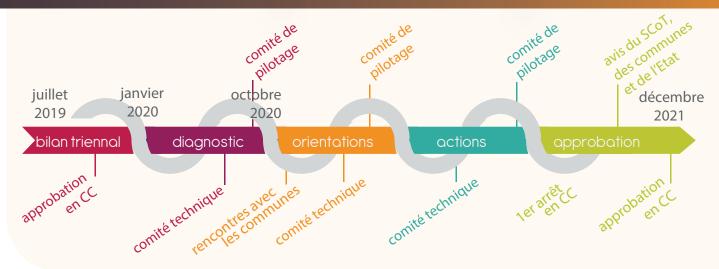
A chacune des phases, se tient un comité de pilotage pour valider successivement diagnostic, le document d'orientation et le programme d'actions. Les COPIL seront présidés par le Président ou, en son absence, par le Vice Président en charge de l'habitat. Ils seront composés d'élus et de techniciens de :

- la CCBTA
- les maires et adjoints des communes membres
- ✓ la Région Occitanie
- ✓ le Conseil départemental
- le SCoT Sud Gard
- la DDCS du Gard
- la DDTM 30
- ∕ ľA′U

## Conférence locale de l'habitat

Une conférence locale de l'habitat a minima pour la phase «Programme d'actions». Elle sera composée des élus et techniciens de :

- la CCBTA
- les maires et adjoints des communes membres
- le Conseil départemental
- la DDTM 30
- l'ADIL du Gard
- la DDCS du Gard
- le SCoT Sud Gard
- les promoteurs, bailleurs sociaux, associations, etc.
- l'EPF Occitanie
- ľA'U



#### Vos contacts



Laure JOUVENEL laure.jouvenel@laterredargence.fr

Céline SOUSTELLE céline.soustelle@laterredargence.fr



Giovanni SECHI giovanni.sechi@audrna.com

Clément FELDIS clement.feldis@audrna.com

Conception et réalisation : A<sup>9</sup>U / Juillet 2020 Crédits photos A'U (sauf mention contraire) Crédits photos CCBTA p.1

Cart A<sup>3</sup>